



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **13 juillet 2020, à 19 h 30**, en visioconférence, à la salle du conseil, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet des dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

64, rue des Bouleaux, à Port-Cartier– Lot 4 692 227 du cadastre du Québec (zone 23H)

N° 2020-0008 – Le but de cette demande est de construire une galerie (4,88 m X 4,88 m) en cour avant empiétant de 4,88 mètres plutôt que 2,44 mètres.

22, rue Trudel, à Port-Cartier– Lot 4 692 130 du cadastre du Québec (zone 3H)

N° 2020-0009 – Le but de cette demande est d'accepter l'agrandissement de la remise d'une superficie totale de 32 m² plutôt que 22,5 m².

47, rue Maisonneuve, à Port-Cartier– Lot 4 693 630 du cadastre du Québec (zone 30H)

N° 2020-0010 – Le but de cette demande est de construire une clôture à 2 mètres de la ligne de terrain, et ce, à 2 mètres de hauteur. La réglementation prévoit une clôture en cour avant à 4 mètres de la ligne de terrain, et ce, à 1,5 mètres de hauteur.

41, rue Garnier, à Port-Cartier– Lot 4 693 132 du cadastre du Québec (zone 16H)

N° 2020-0011 – Le but de cette demande est d'installer une piscine en cour avant alors qu'elle devrait être en cours latérales ou arrière empiétant de 3 mètres plutôt que 2 mètres et de construire une clôture à 3 mètres de l'emprise de la rue, et ce, à 2 mètres de hauteur. La réglementation prévoit une clôture en cour avant à 4 mètres de la ligne de terrain, et ce, à 1,5 mètres de hauteur.

1, rue Metivier, à Port-Cartier– Lot 4 692 409 du cadastre du Québec (zone 12H)

N° 2020-0012 – Le but de cette demande est de régulariser la distance libre en cour avant de 5,72 mètres plutôt que 6 mètres.

180, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier– Lot 4 693 927 du cadastre du Québec (zone 40I)

N° 2020-0013 – Le but de cette demande est de régulariser la distance libre en cour arrière de 6,18 mètres plutôt que 9 mètres.

15, place McCormick, à Port-Cartier– Lot 4 692 835 du cadastre du Québec (zone 24H)

N° 2020-0015 – Le but de cette demande est de construire un garage attenant de 54 m² plutôt que 50 m², à 4,45 mètres de la ligne de rue avant plutôt que 6 mètres.

4, rue Bordage, à Port-Cartier– Lot 4 692 300 du cadastre du Québec (zone 12H)

N° 2020-0016 – Le but de cette demande est de construire un portique de 9,5 m² plutôt que 7,5 m².

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cadre des mesures de prévention visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec permet exceptionnellement aux élus municipaux de siéger sans public. Ainsi, toute personne intéressée qui désire se faire entendre, par le conseil municipal, à propos de l'une de ces demandes de dérogations mineures est invitée à communiquer à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 13 juillet à 16 h.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 26^e jour du mois de juin 2020.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb